

L'ONDPS enquête...

ONDPS : comprenez l'Observatoire national de la démographie des professions de santé. Récemment, cet organisme s'est penché sur le monde de la pharmacie, tous métiers confondus... et donc sur la biologie et la pharmacie hospitalière. La question du numerus clausus (NC) s'est retrouvée au cœur des débats avec pour objectif de faire des propositions pour la période 2012-2016.

L'ONDPS comprend des comités régionaux (les 8RDPS) présidés par les ARS et dans lesquels siègent les doyens, des représentants de l'Ordre et des représentants syndicaux. Il a pour rôle de rassembler les données harmonisées nécessaires aux analyses régionales et nationales relatives à la démographie des professionnels de santé, à leur implantation sur le territoire et à leurs modes d'exercice. Il propose au ministre chargé de la santé et au ministre chargé de l'enseignement supérieur, à partir des propositions des comités régionaux, le nombre et la répartition des effectifs de professionnels de santé à former, par profession, par spécialité et par inter-région.

Récemment, vos représentants locaux ont donc été amenés ici et là à participer à ces réunions. Une bonne nouvelle puisque la FNSIP demandait depuis plusieurs années à ce que soient menées des études sur le sujet. En effet, nous déplorions la façon dont se faisait chaque année la révision du N8. Le fait le plus marquant a été, il y a 3 ans, l'augmentation du nombre de postes offerts au concours dans le DES pharmacie en conséquence de la baisse du nombre d'internes en biologie médicale (la réforme Ballereau vise à équilibrer médecins et pharmaciens en biologie médicale). Cette compensation s'est faite en dépit des mises en garde de la FNSIP et surtout sans aucune connaissance chiffrée des besoins en pharmacie hospitalière.

Le conseil d'administration a largement débattu sur cette question du N8 et a abouti au consensus suivant qui est donc la position de la FNSIP :

- biologie médicale : stagnation du N8 compte tenu la tendance aux regroupements des laboratoires et de l'issue incertaine de la réforme.
- pharmacie : stagnation ou baisse du N8 face à la rareté des postes d'assistants à laquelle sont confrontés les internes dans la plupart des inter-régions. Une enquête nationale est en cours de réalisation grâce au maillage des associations

et syndicats locaux. Cette décision est également motivée par le fait que le DES n'est toujours pas qualifiant et que la filière PIBM est à l'heure actuelle peu choisie en niveau 2. Enfin, les cliniques privées recrutent peu d'anciens internes.

- IPR : stagnation. La filière IPR est en cours de mutation et connaît une grande disparité inter-régionale quant aux modalités fixées par les coordonnateurs. De plus, les débouchés ne paraissent pas se développer. Dans ce contexte, une augmentation serait dangereuse.

Nous saluons vos représentants locaux qui ont défendu ces positions dans vos régions. En effet, la position n'était pas aisée à soutenir, la politique des représentants d'internes a parfois été attaquée avec virulence. Différents membres de ces comités ont notamment plaidé avec insistance une augmentation du N8 en pharmacie : l'argument principal étant, dans un avenir proche, les nombreux départs à la retraite des pharmaciens de la génération du « baby boom ». Ce fait avéré doit néanmoins être nuancé par l'incertitude du renouvellement de ces postes vacants dans le contexte économique actuel (révision générale des politiques publiques).

Voici quelques extraits représentatifs des discussions tenues lors des différentes réunions :

Mathieu Chapuy (président du SIPHL) : *en novembre 2011, pour la pharmacie, 23 sortants sur notre région, 51 arrivants... Et sur les 23 sortants, 9 n'ont toujours pas de poste !*

En réponse, il obtient :

la féminisation dans la profession [de pharmacie hospitalière] est grande et donc les temps partiels susceptibles d'être nombreux. Par ailleurs, si on baisse le nombre d'effectifs, la situation risque de devenir ingérable et on devra faire appel à des professionnels venant de l'Union Européenne. De plus, la population vieillit et les besoins vont se développer. [...] Les représentants hospitaliers ont fait valoir

l'élargissement de leurs missions (nécessité de poursuivre la bonne organisation du circuit du médicament, des activités de stérilisation etc.). A contrario les représentants des internes s'interrogeaient sur la réalité des postes créés.

Guilaine Boursier (présidente de l'AIPHMN), à propos de la pharmacie : *lors de la commission d'ouverture des postes, il est difficile de trouver suffisamment de terrain de stage pour ces internes, les services ayant atteint leur capacité de formation.*

En Auvergne : *le nombre de pharmaciens biologistes est en diminution et les effectifs vieillissent. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille les remplacer car le nombre de postes diminue aussi : le nombre de laboratoires vient de connaître une baisse notable (concentration, fusions...) et l'obligation d'un nombre de biologistes au prorata de l'activité vient d'être supprimée. Il ne reste que l'obligation d'un biologiste par site.*

Toujours en Auvergne : *le métier de pharmacien hospitalier va évoluer avec de nouvelles activités : analyse pharmaceutique des ordonnances, dispensation nominative, éducation thérapeutique du patient, pharmacie clinique, management qualité.... A noter également le développement de PUI en établissement médico-social, seules ou en GCS (groupement de coopération sanitaire). Les capacités de formation des*

internes sont de bon niveau et il n'apparaît pas de problème pour accueillir des internes à ce jour. Il est possible de faire augmenter ce nombre. [...] avant de diminuer le NC et les postes proposés aux internes il convient d'étudier les débouchés et de rechercher le nombre exact de diplômés sans emploi 6 mois après leur fin de cursus.

Cette campagne régionale s'est conclue par une réunion nationale le 18 octobre, durant laquelle la FNSIP a réaffirmé sa position. La vision de l'ONDPS était celle-ci :

Au niveau France entière, les flux prévisibles de DES de biologie médicale formés dans les cinq ans correspondent à 35 % des effectifs de biologistes de 55 ans et plus susceptibles de cesser leur activité d'ici dix ans. [...] pour les pharmaciens, le maintien des postes publiés en 2010 sur 5 ans correspond à seulement 28 % des effectifs susceptibles de partir en retraite dans les dix ans.

Et à propos de la pharmacie : *Il s'agit d'un métier « jeune », comme le montre la part des 55 ans et plus, globalement faible (19%). Ce constat vaut pour toutes les régions et inter-régions. Compte tenu de la part faible des 55 ans et plus et des effectifs d'internes inscrits en 3e et 4e du DES en 2010, les flux d'internes en formation pour les cinq prochaines années correspondent à 84 % des pharmaciens qui vont cesser leur activité dans les dix ans. On devrait donc assister à un accroissement des effectifs, si la tendance reste inchangée*

A défaut d'avoir pu renverser la tendance, c'est donc un statu quo qui se profile avec maintien des effectifs.

La FNSIP se bat pour que soit trouvé un N8 juste : le nombre d'internes formés doit être en totale adéquation avec les besoins prévisionnels de chaque branche métier ; à cela s'ajoute la capacité de formation qui doit être prise en compte afin de garantir un niveau de qualité. Si cette première campagne ne semble pas, selon nous, représenter une avancée sur la question, nul doute que les études de l'ONDPS apporteront dans un futur proche des éléments fiables qui serviront de base à une discussion saine et responsable. Nous appelons donc de nos vœux à ce que ces travaux se poursuivent.

